

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET,
M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**29 - REGULARISATION ET ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
« EMBLACEMENT RESERVÉ » POUR L'ELARGISSEMENT DE LA RUE
THEOPHILE DE BORDEU**

Monsieur le Maire expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie avait prévu, il y a de cela plusieurs années, d'acquérir les surfaces privées nécessaires pour élargir l'assiette de la rue Théophile de Bordeu.

Des procédures de cession avaient été commencées, permettant de délimiter les nouvelles emprises.

Les actes notariés de cession n'ont jamais été réalisés.

Les différents propriétaires concernés continuent de payer des taxes sur des surfaces déjà cédées et ce, depuis plusieurs dizaines d'années.

A ce jour, sur les 11 parcelles concernées par l'élargissement, 7 sont effectives et 4 restent à négocier.

Afin de régulariser et de terminer cette procédure, il est proposé de procéder à la signature des 7 actes de régularisation et d'acquérir les 4 autres parcelles.

La superficie concernée représente 815 m².

Dans cette démarche, il est proposé de dédommager les propriétaires ayant déjà fait acte de cession, du montant du prix estimatif du terrain fixé pour ces élargissements par France Domaine au prix de 25 €/m².

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la demande de régularisation et d'acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes d'acquisition et régularisation des terrains et financer les frais nécessaires d'actes notariés et géomètres.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 01/10/2019



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/09/2019